



PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Municipalité de Sainte-Flavie

PROMESSE D'ACHAT

2021-2023





PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

PROMESSE D'ACHAT

PROMESSE D'ACHAT

Je/Nous soussigné(e-s) _____ et _____
demeurant au _____, je
m'engage/nous nous engageons à acheter à la municipalité de Sainte-Flavie la résidence numéro
____, située au _____ et ce, aux conditions
déterminés dans la promesse d'achat.

1. Prix de la résidence

Je consens à payer pour l'acquisition de la résidence ci-haut mentionnée, le prix offert dans le formulaire de proposition d'achat acceptée par la municipalité de Sainte-Flavie, soit le montant de _____
dollars (_____ \$).

2. Garantie sous forme de chèque certifiée ou mandat

Je joins à la présente promesse d'achat une garantie sous forme de chèque certifié ou mandat bancaire fait à l'ordre de la municipalité de Sainte-Flavie au montant de 50 % de la valeur de l'offre faite et acceptée pour la résidence. Cette garantie me sera remise intégralement advenant un refus de ma promesse d'achat par la Municipalité.

Il est néanmoins entendu que cette garantie demeurera propriété de la municipalité de Sainte-Flavie advenant un désistement de ma part de me porter acquéreur, dans le délai mentionné au paragraphe 3 ci-dessous, de la résidence faisant l'objet de la présente promesse d'achat.

3. Paiement total de la résidence

Je m'engage à verser la moitié du montant de mon offre, lequel montant apparaît au paragraphe 1 de la présente promesse d'achat, et le restant lors de la signature du contrat notarié qui devra intervenir entre les deux (2) parties dans les deux (2) mois suivants.

4. Frais de notaire et d'enregistrement

L'acquéreur assume les frais relatifs à la préparation et à l'enregistrement de l'acte notarié et à la production des copies de cet acte.

5. Déplacement de la résidence et délai

Je m'engage à déplacer la résidence sur un autre terrain et de réaliser le déplacement et tous travaux inhérents au déplacement avant le 30 septembre 2022. Aux fins des présentes, les travaux de déplacement seront réputés être finis après le déplacement total de la résidence sur un autre terrain.

6. Nature de la résidence offerte en vente

J'accepte la résidence offerte en vente par la municipalité de Sainte-Flavie avec ses défauts apparents ou cachés et dégage cette dernière de toute responsabilité relativement à tout problème. La municipalité de Sainte-Flavie ne sera aucunement tenue de faire réaliser le déplacement de la résidence et de toute complication inhérente.

7. Interdiction de revente ou de démolition

Il est expressément convenu que je m'engage à rester propriétaire de la résidence pour une période minimale de trois ans et à contacter la municipalité de Sainte-Flavie si un changement doit advenir.

J'ai pris connaissance aussi de l'interdiction d'achat de la résidence en vue d'une démolition pour récupération de matériaux.

8. Clause résolutoire

Il est expressément convenu qu'à défaut, par moi, de respecter les délais et engagements décrits dans la présente promesse d'achat, la vente de la résidence concernée par la présente peut-être résolue de plein droit en faveur de la municipalité de Sainte-Flavie et ce, avec toutes les

améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la municipalité de Sainte-Flavie à titre de dommages liquidés. De plus, sur reprise à mes frais, par la municipalité de Sainte-Flavie, de la propriété concernée, celle-ci me remboursera le montant du prix d'achat de la résidence moins une indemnité de 10 % représentant les frais liquides d'administration pour la reprise.

Signé à Sainte-Flavie, ce _____ du mois de _____ 2022.

Promettant-Acquéreur

Promettant-Acquéreur

J'accuse réception, au nom de la municipalité de Sainte-Flavie, de cette promesse d'achat reçue le ___/___/___ et de 50 % du montant inscrit.

Pour la municipalité de Sainte-Flavie

Julie Dubé,

Directrice générale